

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 12 MARS 2024**

Délibération n° 24-02 : Orientations budgétaires 2024 du Syndicat mixte

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L 3212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'examiner les orientations budgétaires 2024 du syndicat mixte de l'aéroport.

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Irène BREUIL – Nadia SEMACHE
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – François DRIOL – Luc FRANCOIS – Jérémie LACROIX – Eric LARDON – Yves PARTRAT – Philippe VALENTIN – Pierre VERICEL – Daniel VILLAREALE

Pouvoir :

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Monsieur Sylvain DARDOULLIER donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Gérard DUBOIS donne pouvoir à Monsieur Pierre VERICEL
Monsieur Pierre LARDON donne pouvoir à Madame Irène BREUIL

Excusés :

Monsieur Gaël PERDRIAU
Monsieur Hervé REYNAUD

Le conseil syndical a été convoqué le 5 mars 2024

**VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES**

Le débat des orientations budgétaires doit permettre :

- d'arrêter le niveau des charges de fonctionnement à répartir entre les membres du syndicat mixte au prorata de leur participation financière (budget de fonctionnement)
- d'arrêter les dépenses d'investissement 2024 dont le mode de financement proposé sera le virement de crédit de la section de fonctionnement.

La proposition d'orientations budgétaires intègre les orientations données par le budget d'exploitation de la régie ainsi que les investissements prévus à la PPI pour 2024.

Ces orientations budgétaires 2024 s'appuient sur un budget prévisionnel d'investissement estimé à 1 258 000 € et un budget prévisionnel de fonctionnement estimé à 3 423 000 €.

1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2024

Au niveau des recettes, le niveau de contributions 2024 des membres du Syndicat Mixte est identique à celui de 2023.

Les dépenses de fonctionnement intègrent la participation de 1300 000€ au budget de fonctionnement de la régie, les frais généraux du SMASEL pour 37 000€, les frais financiers liés à l'acquisition de l'aéroport pour 60 000€, une participation de 890 000€ pour couvrir le programme d'investissement 2024 de la régie.

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2024 sont les suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Participation au déficit de fonctionnement de l'aéroport	1 300 000 €		
Assurance	7 000 €		
Dépenses diverses	20 000 €	Participation membres	1 443 000 €
Frais de MAD de personnel	10 000 €	<i>Département (43,0 %)</i>	620 490 €
Frais financier des emprunts	60 000 €	<i>St Etienne Métropole (30,5 %)</i>	440 115 €
Subvention exceptionnelle d'équipement	890 000 €	<i>CCIM (15,0 %)</i>	216 450 €
Virement à la section d'Investissement	965 000 €	<i>LFA (7,0 %)</i>	101 010 €
Imprévus	171 000 €	<i>CCFE (4,5 %)</i>	64 935 €
TOTAL	3 423 000 €	Résultat reporté	1 980 000 €
		TOTAL	3 423 000 €

Ainsi le **budget de fonctionnement** du syndicat mixte dégage une capacité d'investissement de 965 000 € qui permettra de financer les dépenses d'investissements 2024, l'amortissement du capital emprunté et le besoin en trésorerie de la régie (évalué entre 3 et 4 mois de fonctionnement).

2-) Budget prévisionnel d'investissement 2024

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2024 sont les suivants :

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

DEPENSES		RECETTES	
Amortissement Emprunts	298 000 €	Virement de la section de fonctionnement	965 000 €
Autres créances immobilisées	600 000 €		
Report déficit d'investissement	293 000 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	293 000 €
Dépenses imprévues	67 000 €		
TOTAL	1 258 000 €	TOTAL	1 258 000 €

Les amortissements d'emprunts budgétés à hauteur de 298 000 € correspondent au remboursement des emprunts de 5 000 000 € mobilisés en 2015 pour financer l'acquisition de l'aéroport et le remboursement des travaux et investissements réalisés par la CCI pour le compte du syndicat mixte en 2013 et 2014.

Pour financer le besoin en trésorerie de la régie d'exploitation, il est inscrit une avance de trésorerie de 600 000 €.

Ces dépenses d'investissements seront financées par le virement de la section de fonctionnement de 965 000€.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical prend acte de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires 2024 fondé sur les éléments présentés ci-dessus.

A Saint-Etienne, le 12 mars 2024

Pour le Président du Syndicat Mixte
de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire,
empêché,

François DRIOU
Vice-Président

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 19 représentant 87.8%
Suffrages exprimés : 19 représentant 87.8%
Vote POUR : 19 représentant 87.8%
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

